



Agent de maîtrise : un grade obsolète dans la filière technique

Les agents de maîtrise se sentent de moins en moins reconnus dans leur fonction, que ce soit au niveau de l'encadrement qu'ils doivent effectuer au quotidien ou au surcroît de travail qu'ils doivent effectuer.

En effet, la filière technique est la dernière filière à vouloir conserver des agents effectuant de l'encadrement, et pas des moindres, dans la catégorie C.

Depuis les 10 dernières années, certaines missions qui appartenaient au profil de poste du grade de technicien ont glissé sur leurs postes sans en changer le grade, ni la rémunération.

Soit disant qu'il est valorisant d'accomplir un travail de grade supérieur, pour les agents de maîtrise le ras le bol y ait notamment au SEVE où ils réclament une réunion d'info mensuelle intersyndicale élargie à l'ensemble des AM de Nantes et de Nantes Métropole.

Leur revendication initiale est d'obtenir un déroulement de carrière digne de leurs responsabilités à l'instar de ce qui a été fait pour certains AM de Nantes Métropole et dans certains services de la ville de Nantes.

Il est évident que tout poste soumis à encadrement doit appartenir à la catégorie B et pour la filière technique au grade de technicien.